

- 3.5. Le maintien à domicile est un concept global, qui demande une approche globale s'il veut être une alternative à une solution institutionnelle.
- Des initiatives spécifiques, isolées et non coordonnées sont certes louables, mais elles n'éviteront jamais une admission en institution (souvent à brève échéance).
- Elles peuvent être contraire aux intérêts des personnes concernées, si elles servent d'alibi pour ne pas approcher le problème dans toute sa portée.
- Il ressort de l'étude que la demande en services est satisfaite lorsqu'il y a couverture financière des prestations (voir soins couverts par les assurances sociales).
- Or il s'agit de services partiels qui répondent incomplètement à la définition du maintien à domicile et n'en réalisent ni les objectifs, ni le but.
- 3.6. La mise en place du maintien à domicile demande une optique politique résolue pour une prise en charge plus humaine des personnes malades, handicapées et âgées. Elle exige les crédits nécessaires pour garantir une prise en charge globale à toutes les personnes qu'elles soient en mesure ou non d'en supporter les frais.
- Si la solution plus humaine s'avérera aussi plus économique, cet effet pourra encore être considéré comme un argument majeur.